

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
	Trépons et tarières de toutes sortes; Sondeuses de toutes sortes, sauf les appareils de sondage admis en vertu du numéro tarifaire 49103-1; Outils de repêchage, n.d.; Alésoirs, stabilisateurs et combinaisons de ces derniers, n.d.; Tous les articles susdits devant servir à l'exploration ou au forage de puits d'eau, de pétrole ou de gaz naturel, ou à la découverte de minéraux, ou devant servir à l'exploitation d'une mine ou d'une carrière:		
41001-1	D'une classe ou d'une espèce faite au Canada; pièces de ce qui précède . . .	15 p.c. 17½ p.c. (15 p.c.)	9.2 p.c. 9.2 p.c.
41002-1	D'une classe ou d'une espèce non faite au Canada; pièces de ce qui précède	15 p.c. 17½ p.c. (En fr.)	9.2 p.c. 9.2 p.c.
41003-1	Foreuses rotatives à trou de mine devant servir à l'exploration minière à ciel ouvert	15 p.c. 17½ p.c. (En fr. ou 15 p.c.)	En fr. En fr.
41004-1	Plaquettes de carbure de tungstène à unir aux mèches de perforatrices au rocher ou au charbon	7½ p.c.	5.5 p.c.
41006-1	Camions à bascule, à moteur diesel, automoteurs, montés sur roues caoutchoutées ou sur roues caoutchoutées ou semi-chenilles, d'une capacité normale, au volume radé, d'au moins 9½ verges (yards) cubes et, à la charge payante, d'au moins 15 tonnes, et leurs pièces, devant servir, sur des chemins autres que les grand'routes, au transport des minéraux ou autres matériaux extraits, dans les mines, les carrières, les gravières et les sablières ou aux endroits de construction	10 p.c.	9.2 p.c.
**	Machines et appareils devant servir, dans les mines et les carrières, à la mise en valeur de gisements minéraux ou au traitement des minerais, des métaux ou des minéraux, savoir:		
41011-1	Concasseurs et broyeuses; Treuils d'extraction utilisés dans une mine; Pièces de tout ce qui précède	15 p.c.	9.2 p.c.

** Cette rubrique s'applique aux numéros allant de 41011-1 à 41014-1 inclus.